



ARRETE N° 2026-898

## LISTE D'APTITUDE 2024

POUR L'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL  
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

Le Maire de Caen,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-815 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par la ville de Caen,

Vu l'arrêté n°2025-697 relatif à la liste d'aptitude 2024 pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial par voie de promotion interne,

Vu la demande de renouvellement d'inscription sur liste d'aptitude des intéressés.

Considérant qu'il y a lieu de procéder aux renouvellements de la liste d'aptitude 2024 d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial par voie de promotion interne,

**ARRETE**

**Article 1 :** Les agents maintenus sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne 2024 à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026, par ordre alphabétique, sont les suivants :

Au titre du choix :

VAUTIER	CHRISTELLE	DIRECTION DE L'EDUCATION
VESQUE	VALERIE	DIRECTION DE L'EDUCATION

Au titre de l'examen professionnel :

DARAGON	CLEMENT	DIRECTION DE L'EDUCATION
---------	---------	--------------------------

**Article 2 :** Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à monsieur le Préfet du Calvados.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Caen, le 9 avril 2026

Pour le Maire et par délégation,  
Le Maire-Adjoint

**Gérard HURELLE**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.